

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 juillet 2021

Economie circulaire : France urbaine et l'Ecole urbaine de Sciences Po publient un guide pour accompagner les territoires

France urbaine et l'Ecole urbaine de Sciences Po publient, ce jeudi 8 juillet 2021, un guide visant à accompagner les grandes villes, agglomérations et métropoles à mettre en œuvre une démarche territoriale d'économie circulaire ou à renforcer les actions déjà menées.

Fruit de recherches documentaires, d'entretiens réalisés avec 23 collectivités territoriales membres de France urbaine, d'une enquête diffusée à l'ensemble des membres de la commission « Economie circulaire & ESS » de l'association, ainsi que de visites de terrain de projets d'économie circulaire, ce guide est divisé en quatre rubriques principales :

1. **Qu'est-ce que l'économie circulaire ?** La première partie du guide vise à cerner le concept de l'économie circulaire en saisissant les principes qu'il prône ;
2. **Le cadre juridique, financier et administratif de l'économie circulaire :** Cette rubrique présente les évolutions législatives, administratives et financières de l'économie circulaire en France et en Europe ;
3. **Les bonnes pratiques des collectivités membres de France urbaine :** La troisième rubrique du guide recense et valorise les bonnes pratiques des territoires, en réalisant des focus sur les stratégies et les leviers existants, afin de développer l'économie circulaire sur un territoire ;
4. **Des projets innovants et inspirants à l'étranger :** Dans la quatrième et dernière partie, sont mis en avant des projets menés par des villes européennes et internationales dans différents domaines (écologie industrielle, gestion des déchets...), visant à inspirer les grandes villes, agglomérations et métropoles et alimenter ainsi leurs propres stratégies locales.

En complément du guide méthodologique, France urbaine et l'Ecole urbaine de Sciences Po dévoilent des fiches présentant les démarches territoriales d'économie circulaire des 23 collectivités* ayant collaboré à la réalisation de la publication, soit 14 métropoles, 1 communauté urbaine, 3 communautés d'agglomération, 3 grandes villes et 2 établissements publics territoriaux.

Les collectivités urbaines jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire à l'échelle locale et permettent de mettre en application et de concrétiser les directives et objectifs mis en place aux niveaux national et européen. Alors que la notion d'économie circulaire reste encore trop peu connue, ce guide prouve que les stratégies déjà mises en place par les territoires sont conçues dans une approche transversale qui intervient à la fois sur des secteurs environnementaux, économiques et sociaux, et dans lesquels les acteurs urbains locaux jouent un rôle majeur.

** Métropole Aix-Marseille Provence, Dijon Métropole, Grenoble-Alpes Métropole, Métropole Européenne de Lille, Métropole de Lyon, Metz Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Métropole du Grand Paris, Saint-Etienne Métropole, Rennes Métropole, Métropole Rouen Normandie, Eurométropole de Strasbourg, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Communauté urbaine de Dunkerque, Amiens Métropole, Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Ville de Paris, Ville de Lille, Ville de Roubaix, Est-Ensemble, Paris Est Marne & Bois.*

Contacts presse : Benoît CORMIER – b.cormier@franceurbaine.org – 06 40 86 45 38
Marie FROCRAIN - marie.frocrain@sciencespo.fr – 01 49 54 37 71